



## Assistance personnelle – un droit pour toutes et tous! Aussi pour les personnes mentalement handicapées

**3 décembre, journée internationale du handicap : Les organisations de défense des personnes avec handicap se mobilisent et revendiquent, pour les personnes avec handicap mineures ou sous tutelle, le droit de bénéficier aussi du budget d'assistance personnelle et de choisir l'accompagnement et l'aide dont elles ont besoin. Une récolte de signatures est prévue le matin à la Place du Marché à La Chaux-de-Fonds, l'après-midi à la rue de l'Hôpital à Neuchâtel, vers la fontaine de la Justice.**

Les personnes en situation de handicap, qu'il soit d'ordre sensoriel, psychique, physique ou mental, veulent pouvoir décider de leur lieu de vie, de leur quotidien et choisir les personnes qui les soutiennent. Grâce à un accompagnement et une assistance adéquats, elles peuvent vivre et habiter de façon autonome.

Le budget d'assistance offre à la personne handicapée la possibilité de vivre à domicile en engageant le personnel dont elle a besoin.

Le projet pilote, lancé par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), a commencé en 2006 pour une durée de 3 ans. Celle-ci a été prolongée d'une année afin de permettre à la Confédération d'entreprendre les démarches administratives nécessaires pour entériner cette nouvelle prestation.

En date du 3 septembre, le Conseil Fédéral a mandaté le Département Fédéral de l'Intérieur pour la rédaction des documents en vue d'une procédure de consultation.

Malheureusement, le Conseil Fédéral a écarté de ce budget les personnes sous tutelle et les mineurs, prétextant que ces personnes ne sont pas à même de vivre une vie autodéterminée et d'exercer une responsabilité individuelle.

Les organisations de défense des personnes handicapées se mobilisent aujourd'hui et revendiquent une égalité de traitement afin que toute personne en situation de handicap y compris les personnes sous tutelle ou curatelle aient droit à une alternative au système d'aide traditionnel.

Elles demandent que le budget d'assistance puisse aussi servir à rémunérer le travail d'encadrement effectué par les parents.

Elles réclament pour la personne qui reçoit un budget d'assistance qu'elle puisse décider si elle désire engager elle-même du personnel ou si elle préfère acheter ces prestations auprès d'aides et de soins à domicile ou toute autre organisation de ce type.

Elles vous remercient vivement de votre soutien et de votre aide que vous apporterez lors de la journée du 3 décembre et se réjouissent de vous voir nombreux afin de récolter un grand nombre de signatures.

Pour plus d'informations: [www.budgetdassistance.ch](http://www.budgetdassistance.ch)

Françoise Vouga, présidente d'**insieme** Neuchâtel, tél. 032 753 71 68

Simone Juillerat Meyer, animatrice à Antenne Handicap Mental, 032 914 10 10

Suzanne Avondet, présidente de Cerebral Neuchâtel, tél. 032 725 90 64

---

Association Neuchâteloise de Parents de Personnes Mentalement Handicapées  
Avenue Léopold-Robert 128, 2300 La Chaux-de-Fonds Tél.Fax : 032.926.85.60 [info@insieme-ne.ch](mailto:info@insieme-ne.ch) [conseil@insieme-ne.ch](mailto:conseil@insieme-ne.ch) [www.insieme-ne.ch](http://www.insieme-ne.ch)

---

Association Cerebral Neuchâtel  
Rafour 5, 2024 St-Aubin-Sauges, 032/ 835.27.08, [info.ne@association-cerebral.ch](mailto:info.ne@association-cerebral.ch) [www.association-cerebral.ch/neuchatel](http://www.association-cerebral.ch/neuchatel)

---

Association neuchâteloise Antenne Handicap Mental  
Numa-Droz 68 CP 59, 2300 La Chaux-de-Fonds, 032/ 914.10.10, [antenne\\_handicap@bluewin.ch](mailto:antenne_handicap@bluewin.ch) [www.antenne-handicap.com](http://www.antenne-handicap.com)